



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2021-519

PUBLIÉ LE 1 OCTOBRE 2021

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Agence générale des équipements et produits de santé (AGEPS)**

75-2021-10-01-00003 - Arrêté de subdélégation de signature des marchés de l'Agence Générale des Equipements et Produits de Santé (AGEPS) (2 pages) Page 3

75-2021-10-01-00002 - Arrêté de subdélégation de signature Pôle d Intérêt Commun - Agence Générale des Equipements et Produits de Santé - Ecole de Chirurgie (2 pages) Page 6

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet**

75-2021-10-01-00009 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - Pôle de Contrôle des revenus et du patrimoine des 5ème et 14ème arrondissements (2 pages) Page 9

75-2021-10-01-00001 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 17ème MONCEAU-EPINETTES (3 pages) Page 12

75-2021-10-01-00005 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS 16ÈME AUTEUIL (4 pages) Page 16

75-2021-10-01-00006 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS PARIS 17ème REIMS (3 pages) Page 21

75-2021-10-01-00004 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux fiscal et gracieux - SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS SIP Paris 13ème Maison Blanche (4 pages) Page 25

75-2021-10-01-00007 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts - OCTOBRE 2021 (5 pages) Page 30

## **Direction régionale et interdépartementale de l hébergement et du logement / Unité départementale de Paris**

75-2021-10-01-00011 - Délégation de signature ANRU pour DRIHL Paris (3 pages) Page 36

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2021-10-01-00003

Arrêté de subdélégation de signature des  
marchés de l'Agence Générale des Equipements  
et Produits de Santé (AGEPS)



**Arrêté de subdélégation de signature  
(en matière de marchés publics)**

Le Directeur du Pôle d'Intérêt Commun : Agence Générale des Equipements et Produits de Santé (AGEPS), **Monsieur Renaud CATELAND**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n°2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 **modifié** fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient »,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée à

- Madame **CHARMET DELAOUTRE**, adjointe au directeur de l'AGEPS
- Monsieur **FLESSELLES**, directeur des affaires économiques et financières
- Monsieur **HERAULT**, directeur des ressources humaines non médicales et médicales et directeur délégué du site de Nanterre
- Madame **PLAN**, directrice des achats
- Madame **DHIB**, adjointe à la directrice des achats

En vue de signer, au nom du Directeur et en son absence, **les actes définis à l'article 3-A de l'arrêté directeurial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 modifié** portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de madame **PLAN**, directrice des achats et de madame Meriem **DHIB**, son adjointe, délégation est donnée à :

- Madame **PANCZER**, responsable du service d'ingénierie biomédicale
- Madame **HOLLANDER**, adjointe à la responsable du service d'ingénierie biomédicale

- Monsieur **PHILIP DE SAINT JULIEN**, Directeur adjoint chargé des marchés informatiques et télécommunication

En vue de signer **les actes définis à l'article 3-A de l'arrêté directorial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 modifié** portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP **à l'exclusion de la signature du marché.**

- A madame **GASCOIN**, responsable de la cellule marché ingénierie biomédicale et laboratoire

- Et à Monsieur **LEMAIRE**, responsable de la cellule marchés consommables

En vue de signer les actes définis à **l'article 3-A de l'arrêté directorial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 modifié** portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP, **à l'exclusion du choix de l'attributaire, de la signature du marché et des autorisations dérogatoires ponctuelles aux unités opérationnelles autonomes.**

**ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté est transmise au Service Facturier et à la Délégation à la Coordination des Politiques d'Achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG **n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 modifié** portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP au directeur du PIC AGEPS, en matière de marchés publics.

**ARTICLE 4** : L'arrêté de subdélégation de signature n°75-2021-07-30-00005 du 30 juillet 2021 est abrogé.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **1<sup>er</sup> octobre 2021**

Renaud CATELAND,

**SIGNÉ**

Directeur de l'AGEPS

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2021-10-01-00002

Arrêté de subdélégation de signature Pôle  
d Intérêt Commun - Agence Générale des  
Equipements et Produits de Santé - Ecole de  
Chirurgie

### Arrêté de subdélégation de signature

Le Directeur du Pôle d'Intérêt Commun - Agence Générale des Équipements et Produits de Santé - Ecole de Chirurgie

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R 6147-10 et R 6147-11 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n°2011-0068 DG du 9 mai 2011 relatif aux missions et à l'organisation de l'Agence Générale des équipements et produits de santé – Ecole de chirurgie,

Vu l'arrêté directorial n°75-2019-11-19-003 du 19 novembre 2019 modifiant l'arrêté directorial n°75-2019-03-01-009 du 1er mars 2019 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

### **ARRETE**

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Lise CHARMET DELAOUTRE**, adjointe du directeur de l'AGEPS à effet de signer tous actes énumérés par l'arrêté directorial n°2015342-0001 du 08 décembre 2015 modifiant l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG du 14 novembre 2013 correspondant aux paragraphes A, B, C, D, E, F et G dudit arrêté ;
- **Monsieur Augustin HERAULT**, directeur des ressources humaines non médicales et médicales et directeur délégué du site de Nanterre à l'effet de signer tous les actes correspondants à ses fonctions et uniquement pour les matières énumérées par l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 modifié correspondant aux paragraphes A, B, C, G dudit arrêté ;
- **Monsieur Cédric FLESSELLES**, directeur des affaires économiques et financières à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et uniquement pour les matières énumérées par l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 modifié correspondant au paragraphe C dudit arrêté, **à l'exclusion de l'engagement des dépenses de produits de santé** gérés par le Service Approvisionnement et Distribution ;

- **Le Docteur Laurent HAVARD**, Praticien Hospitalier, chef du Service Approvisionnement et Distribution, pharmacien gérant de la PUI de Nanterre, à l'effet de signer **exclusivement les engagements des dépenses de produits de santé** nécessaires à l'approvisionnement de la plateforme de distribution ;
- **Madame Estelle PLAN**, directrice des achats à l'effet de signer tous actes énumérés par l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 modifié correspondant aux paragraphes **A, B, C, E, F** et **G** dudit arrêté ;
- **Madame Meriem DHIB**, adjointe à la directrice des achats à l'effet de signer tous actes énumérés par l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 modifié correspondant aux paragraphes **C** et **F** dudit arrêté ;

**Article 2** : En cas d'empêchement de **monsieur Augustin HERAULT**, directeur des ressources humaines non médicales et médicales et directeur délégué du site de Nanterre, délégation est donnée à **madame Carole PREVORS**, attachée d'administration, à l'effet de signer les actes prévus aux paragraphes **A, B, G** de l'arrêté directeurial du 14 novembre 2013 modifié.

**Article 3** : En cas d'empêchement de **monsieur Cédric FLESSELLES**, directrice des affaires économiques et financières, délégation est donnée à **madame Colette LAUDE**, attachée d'administration et à **madame Vanessa MATRAT**, chargée de mission niveau 5, à l'effet de signer les actes prévus au paragraphe **C** de l'arrêté directeurial du 14 novembre 2013 modifié **à l'exclusion de l'engagement des dépenses de produits de santé** gérés par le Service Approvisionnement et Distribution ;

**Article 4** : En cas d'empêchement du **Docteur Laurent HAVARD**, Praticien Hospitalier, chef du Service Approvisionnement et Distribution, pharmacien gérant de la PUI de Nanterre, **la même délégation** est donnée aux **docteurs Nicolas BRASSIER, Anne DARCHY, Emilie FIGUEIREDO, Nadia MEDDOUR, Camille PIZZOFERRATO** et **Elisabeth TROTIN**, pharmaciens du Service Approvisionnement et Distribution ;

**Article 5** : L'arrêté de subdélégation de signature n° 75-2021-06-30-00029 du 30 juin 2021 du Directeur de l'Agence Générale des Equipements et Produits de Santé – Ecole de Chirurgie est abrogé.

**Article 6** : Le Directeur du Pôle d'Intérêt Commun - Agence Générale des Equipements et des Produits de Santé – Ecole de Chirurgie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **1<sup>er</sup> octobre 2021**

Renaud CATELAND,

***SIGNÉ***

Directeur de l'AGEPS



Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2021-10-01-00009

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -  
Pôle de Contrôle des revenus et du  
patrimoine des 5ème et 14ème arrondissements



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**

Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques

Pôle de Contrôle des revenus et du  
patrimoine

**PCRP des 5<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements**

Adresse du service

**29, rue du Moulin Vert - 75675 Paris Cedex 14**

Paris, le 01/10/2021

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle de contrôle des revenus et du patrimoine des 5<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements :

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
Mme BARRIERE Anne	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Mme BOILARD Pauline	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Mme CHARPENTIER Carine	inspecteur	15 000 €	15 000 €
M. MICKELER Pierre	inspecteur	15 000 €	15 000 €
M. ROBERT Jérémie	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Mme SERIN Katia	inspecteur	15 000 €	15 000 €

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
M. AUPERT Stéphane	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme BENAIGES Ophélie	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme BOISSON Frédérique	contrôleur	10 000 €	10 000 €
M. JACQUET - CRETIDES Frédéric	contrôleur	10 000 €	10 000 €
M. GATEFIN Teddy	contrôleur	10 000 €	10 000 €
M. LOUALID Morgan	contrôleur	10 000 €	10 000 €
M. MARTIN Louis	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme MBOUNGOU Oyoubou	contrôleur	10 000 €	10 000 €

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

La responsable du pôle de contrôle des revenus et du patrimoine des 5<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements,

Signé

Brigitte VAPPEREAU

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2021-10-01-00001

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -  
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE  
PARIS  
17ème MONCEAU-EPINETTES



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE  
PARIS

17ème MONCEAU-EPINETTES

**6A Bd de Reims**

**75844 Paris cedex 17**



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 01/10/2021

## **Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 17ème Monceau-Epinettes

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. RODRIGUEZ Jérôme, Inspecteur divisionnaire hors classe, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 17ème Monceau-Epinettes, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
DELIOT Pascale	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
GUILLOTEAU Valérie	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
ROUSSET Rémi	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
MARMIN Audrey	Contrôleur	10 000€	10 000 €
MORIN Matthieu	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
TCHISSAMBOU Catherine	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
DESPLANS Laurys	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BOUCETHA Noura	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
CAREMIAUX Sophie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MALOU Ouiza	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
DEVARIEUX David	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BOUANICH Estelle	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
PRUDENT Alexandre	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
ALONGI Anthony	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
COURANT Franck	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BOUHOUTA Sarah	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
SINGAMOUTOU Julie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BELASSEE Audrey	Agent	2 000 €	-
TESTA Alain	Agent	2 000 €	-

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
MARTIN Sylvie	Agent	2 000 €	-
MASSON-TECHER Lancelot	Agent	2 000 €	2 000 €
ODIOR Véronika	Agent	2 000 €	2 000 €

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Le Comptable, Responsable du Service des  
Impôts des Entreprises de Paris 17ème Monceau-  
Epinettes,

**SIGNE**

Stéphane BASSET

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2021-10-01-00005

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -  
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS  
DE PARIS 16ÈME AUTEUIL





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU  
DÉPARTEMENT DE PARIS**

**SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS  
DE PARIS 16<sup>ÈME</sup> AUTEUIL**  
12, rue George Sand - 75796 PARIS CEDEX 16

Paris, le 01/10/2021

### **Arrêté portant délégation de signature**

Le comptable, **Monsieur Philippe BOURMIER**, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16<sup>ème</sup> Auteuil ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Christèle GROS**, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16<sup>ème</sup> Auteuil,

- **Madame Julie COURBET**, inspectrice des finances publiques, en l'absence du comptable et de son adjointe,

- **Madame Fabienne DUBOEUF**, inspectrice des finances publiques, en l'absence du comptable et de son adjointe,

- **Monsieur Thomas LEBLOIS**, inspecteur des finances publiques, en l'absence du comptable et de son adjointe,

**à l'effet de signer :**

1°) dans la limite **de 60 000 €**, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite **de 60 000 €** ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, **sans limitation de montant** ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de **contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, à :**

NOM ET PRENOM	GRADE	LIMITE DES DÉCISIONS CONTENTIEUSES	LIMITE DES DÉCISIONS GRACIEUSES
Mme COURBET Julie	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme DUBOEUF Fabienne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. LEBLOIS Thomas	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme GEFFROY Sophie	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. LEBORGNE Jean-Bernard	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. ROMAIN Jérôme	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. DUTARTRE Thibaud	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. JAFFRE Erwan	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. NEOLLIER Valentin	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. MAZZOCCO Christian	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme LE ROY Solenn	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme ANNOULD Aurélie	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. BLANVILLAIN Ludovic	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. COTTIN Emmanuel	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. DE LOS SANTOS Alexis	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme FABRE Stéphanie	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. GHAZI Yacine	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme GUIGNARD Véra	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme MOINARD Christine	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. PHAM Chi-Quoc	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme SHAIK Paméla	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer **les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuite, portant remise, modération ou rejet** dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous, à :

NOM ET PRÉNOM	GRADE	LIMITE DES DÉCISIONS GRACIEUSES
Mme COURBET Julie	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Mme DUBOEUF Fabienne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. LEBLOIS Thomas	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
M. ASPAR Patrice	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme BLANCHARD Nina	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. COZIEN Loïc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. DEFRANCE Stéphane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. MELON Luigi	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. TRAORE Mamoudou	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. VENIER Julien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. PHILIPPE Vincent	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €
M. WILLEMIN Cédric	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €

#### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) **Les avis de mise en recouvrement** ;

2°) **L'ensemble des actes relatifs au recouvrement**, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

3°) **Tous actes d'administration et de gestion du service** ; aux agents désignés ci-dessous :

NOM ET PRÉNOM	GRADE	LIMITE DES DÉCISIONS GRACIEUSES
Mme COURBET Julie	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Mme DUBOEUF Fabienne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. LEBLOIS Thomas	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. ASPAR Patrice	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme BLANCHARD Nina	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. COZIEN Loïc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. DEFRANCE Stéphane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. MELON Luigi	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. TRAORE Mamoudou	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. VENIER Julien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. PHILIPPE Vincent	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €
M. WILLEMIN Cédric	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €

#### **Article 5**

Délégation de signature est donnée dans le cadre particulier de la procédure simplifiée d'octroi de délais aux agents désignés à l'article 4;

- pour signer les plans de règlement et les remises des majorations éventuellement encourues,
- dans la limite maximum indiquée à ce même article 4.

#### **Article 6**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16ème Auteuil,

Signé

Philippe BOURMIER  
Administrateur des Finances publiques adjoint

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2021-10-01-00006

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -  
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS PARIS  
17ème REIMS



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS PARIS  
17ème REIMS  
6A Bvd de Reims

75844 Paris Cedex 17



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 01/10/2021

## **Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La comptable, Responsable du Service des impôts des particuliers de Paris 17ème REIMS,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à MME TROSSAT Béatrice, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, adjointe à la responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème REIMS , à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, de prendre les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, de prendre les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) de signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances au titre des procédures collectives ou de toute autre procédure ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet aux agents désignés ci-après, dans les limites suivantes :

Nom et prénom des agents	Grade	Seuil
M. RODRIGUES Georges SENOCCQ Amandine BIGUEUR Guillaume	Inspecteur /rice des Finances Publiques	15 000 €
GASSAMA Dalla TONG Christian BOERISWYL Anne-Laure FARHI Medhi BRAGADO Margot BONVILLAIN Anne-Laure CHABRY Hugo	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €
ALLAOUI Hassan LAURET Samuel COURVILLE Bertrand DEMIM Aïcha LE MEUR Gillles PAYET Guy FABRE Olivier DIABY Fatou BOUVIER Anaïs KADIM Souleïla RUSNARCZYK Céline BRITO Sylvio	Agent des Finances Publiques	2 000 €

## Article 3

1°) Délégation de signature est donnée à M. RODRIGUES Georges, inspecteur des Finances publiques, de signer :

- a) les décisions gracieuses et contentieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée de 15 000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les avis de mise en recouvrement, les mises en demeure de payer, les actes de poursuite et les déclarations de créances ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service ;

2°) Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les décisions gracieuses et contentieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
  - b) les demandes de renseignement, les bordereaux de situation fiscale et les extraits de rôles ;
- aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
M CHANE-HIME Ludovic M GABET Lionel HUCHE Aurélie MARTIN Pierre	Contrôleur des Finances Publiques	800 €
M. PINON Jacques M. FEUILLET Rémy	Agent des Finances Publiques	800 €

#### **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

La comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème REIMS,

Signé

MME Sylvie FOUCHER



Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2021-10-01-00004

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux fiscal et gracieux -  
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE  
PARIS

SIP Paris 13ème Maison Blanche



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances Publiques d'Ile-de-  
France et de Paris**

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS

SIP Paris 13<sup>ème</sup> Maison Blanche

101, rue de Tolbiac

75630 Paris Cedex 13



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 01/10/2021

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La comptable, Madame Françoise BROCHET, responsable du service des impôts des Particuliers de Paris 13<sup>ème</sup> MAISON BLANCHE ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à :

Madame FRANTZ Elisabeth, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe à la responsable du service des impôts des particuliers de Paris 13<sup>ème</sup> Maison Blanche, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité de la comptable soussignée,

- a) les avis de mise en recouvrement ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

BLEIER Thérèse	RECOULES-MOREL Gratienne	TARER Christian
----------------	--------------------------	-----------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

ANTOINE Laurent	BELHADJ Catherine	BERNARD Christelle
BERNARD Michèle	DUFOUR Hervé	FEILLET Cyril
JAN Jérémy	LACASSE Valentine	LEMONNIER Marie-Claire
LE NEVE Olivier	MAKOUKE Syndia	NONNENMACHER Valérie
SIMONET Frédéric		

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

AH-PINE Marie-Pauline	BARRAUD Aurelia	BETOUIGT Julien
BLEYS Corinne	CHABRERIE Dominique	DUCHEMANN Aurélie
GEOFFROY-HUET Sandrine	MIGUE Matthieu	RENARD Stéphane

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuite et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
BLEIER Thérèse	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
RECOULES-MOREL Gratienne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
TARER Christian	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
ANTOINE Laurent	Contrôleur des finances publiques	1 000 €
BELHADJ Catherine	Contrôleuse des finances publiques	1 000 €
BERNARD Michèle	Contrôleuse principale des finances publiques	1 000 €
FEILLET Cyril	Contrôleur des finances publiques	1 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
LEMONNIER Marie-Claire	Contrôleuse des finances publiques	1 000 €
LE NEVE Olivier	Contrôleur des finances publiques	1 000 €
MAKOUKE Syndia	Contrôleuse des finances publiques	1 000 €
NONNENMACHER Valérie	Contrôleuse des finances publiques	1 000 €
SIMONET Frederic	Contrôleur des finances publiques	1 000 €
FAYARD Olivier	Agent administratif principal	300 €
GEOFFROY-HUET Sandrine	Agent administratif principal	300 €

#### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BLEIER Thérèse	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
RECOULES-MOREL Gratienna	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
TARER Christian	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
ANTOINE Laurent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BELHADJ Catherine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BERNARD Christelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BERNARD Michèle	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUFOUR Hervé	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
FEILLET Cyril	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
JAN Jérémy	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LACASSE Valentine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEMONNIER Marie-Claire	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LE NEVE Olivier	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MAKOUKE Syndia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
NONNENMACHER Valérie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SIMONET Frédéric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
AH-PINE Marie-Pauline	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
BARRAUD Aurelia	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
BETOUIGT Julien	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
BLEYS Corinne	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
CHABRERIE Dominique	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
DUCHEMANN Aurélie	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
GEOFFROY-HUET Sandrine	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
MIGUE Matthieu	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
RENARD Stéphane	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €

### **Article 5**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

La comptable, responsable du service des impôts des particuliers  
de Paris 13<sup>ème</sup> MAISON BLANCHE

Signé

Françoise BROCHET  
Administratrice des Finances publiques adjointe

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2021-10-01-00007

Liste des responsables de service disposant de la  
délégation de signature en matière de  
contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III  
de l'article 408 de l'annexe II au code général des  
impôts - OCTOBRE 2021

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Nom - Prénom	Responsables des services	
	<b>Services des Impôts des Entreprises :</b>	
MERON Laurence	Paris 1er	
MERON Laurence, p.i.	Paris 2	
GUILLIER Jean-Loup	Paris 3ème	
MARTINEAU Christophe	Paris 4ème	
SANTIN Lydia, p.i	Paris 5ème	
LEMAIRE Pascal, p.i	Paris 6ème	
LEMAIRE Pascal	Paris 7ème	
ARCHER Katia	Paris 8ème Champs-Elysées	
ARCHER Katia, p.i	Paris 8ème Europe Haussmann	
FROMAGEOT Patricia	Paris 8ème Rome Madeleine	
SPIRIDION Eric	Paris 8ème Roule	
VERGUIN Pierre	Paris 9ème	
CASTELLI Annie	Paris 10ème	
CAUVET Fatima	Paris 11ème Nord	
BOYER Philippe	Paris 11ème Ledru-Rollin	
DUMONT Olivier	Paris 12ème	
DELACHAPELLE Françoise	Paris 13ème	
<b>VIGIER-BEAUBREUIL Pierre</b>	Paris 14ème	
TOUCHAIS Michel	Paris 15ème Est	
TAMAIN Michel	Paris 15ème Grenelle Javel	
BONNIN Philippe	Paris 16ème Sud	
SERVOZ Daniel	Paris 16ème Chaillot	
BINET Olivier	Paris 16ème Porte-Dauphine	
CHAIX Michel	Paris 17ème Ternes-Batignolles	
BASSET Stéphane	Paris 17ème Monceau Epinettes	
CASTET Jean-Pierre	Paris 18ème Clignancourt Goutte d'Or	
RECOUPE Nelly	Paris 18ème Grandes-Carrières	
HEITZ-MAYEN Pascal	Paris 19ème	
HADDOUCHE Jean-François	Paris 20ème	

GUIGUES Fabienne  
CARUBIA Michèle  
ROBERT-MARTIN Marie-Thérèse  
GUISELIN-WOLFF Marie-Rose  
DUNAS Eric  
TCHAM Samia  
MERIGOUX Lydie  
ROCHE Alain  
FERRIGNO-NUNEZ Christiane  
GEOFFRAY Sylvie  
MAHIEUX Eric  
BROCHET Françoise  
PIN Odile  
PAVY Pascal  
MILLAUD Didier  
CANO José, p.i.  
BOURMIER Philippe  
DURET Jean-Jacques  
FOUCHER Sylvie, p.i.  
FOUCHER Sylvie  
SERRA-SEGUI Lisa  
CORBIER Stéphane  
GROSS Jean-Yves  
LACROIX Pascal  
AUDIBERT Laurence  
GUICHARNAUD Françoise

---

AROLD Didier  
AULARD Denis

MARIE David  
HIMPENS Nadia  
SIMOENS Héroïse

### Services des Impôts des Particuliers :

Paris 1er-2ème  
Paris 3ème - 4ème  
Paris 5ème  
Paris 6ème  
Paris 7ème  
Paris 8ème  
Paris 9ème  
Paris 10ème  
Paris 11ème  
Paris 12ème  
Paris 13ème La Gare  
Paris 13ème Maison-Blanche  
Paris 14ème  
Paris 15ème EST  
Paris 15ème OUEST  
Paris 16ème Porte-Dauphine  
Paris 16ème Auteuil  
Paris 16ème La Muette  
Paris 17ème Saint Petersburg  
Paris 17ème Reims  
Paris 18ème Boucry  
Paris 18ème Grandes Carrières  
Paris 19ème Buttes-Chaumont  
Paris 19ème Villette  
Paris 20ème Charonne  
Paris 20ème Père-Lachaise

---

### Services de Publicité Foncière :

Paris 1er bureau  
Paris 2ème bureau

### Services Départementaux d'Enregistrement

Saint Lazare  
Saint Hyacinthe  
Saint Sulpice



MURA William  
**CLUZEL Pierre**  
REYNAUD Isabelle  
DUPERRIER Françoise, p.i  
MANDIN Maël  
CONTOUT Carole  
DUPERRIER Françoise  
GAMRACY Nicole  
JEAN Fred  
BUFORT Édith  
HERNANDO Marie-Claude  
GREEF Pascale  
SIMONOT Claire  
GUINARD Matthieu  
FADE Diêmila  
CRIMIER Agnès  
BROUAT Laurence  
MARILLER Serge  
DE MONTELLA Alain  
PERRIN Françoise  
LATUS César  
LAMBERT Didier  
VUGHT Christian  
BOST Michelle  
MESTRUDE Claire  
KUBIAK Sylvain  
  
CHARTRAIN Daniel  
BODIN Marc  
CAYLA Olivier  
CHIRON Carine  
LEFORT-LEVEQUE Nathalie

### **Brigades de vérification:**

1ère brigade de vérification Paris Centre  
4ème brigade de vérification Paris Centre  
6ème brigade de vérification Paris Centre  
7ème brigade de vérification Paris Centre  
9ème brigade de vérification Paris Centre  
11ème brigade de vérification Paris Centre  
14ème brigade de vérification Paris Centre  
15ème brigade de vérification Paris Centre  
  
2ème brigade de vérification Paris Est  
3ème brigade de vérification Paris Est  
4ème brigade de vérification Paris Est  
5ème brigade de vérification Paris Est  
7ème brigade de vérification Paris Est  
  
1ère brigade de vérification Paris Nord  
2ème brigade de vérification Paris Nord  
5ème brigade de vérification Paris Nord  
6ème brigade de vérification Paris Nord  
7ème brigade de vérification Paris Nord  
8ème brigade de vérification Paris Nord  
9ème brigade de vérification Paris Nord  
10ème brigade de vérification Paris Nord  
  
1ère brigade de vérification Paris Ouest  
5ème brigade de vérification Paris Ouest  
6ème brigade de vérification Paris Ouest  
8ème brigade de vérification Paris Ouest  
9ème brigade de vérification Paris Ouest  
10ème brigade de vérification Paris Ouest  
12ème brigade de vérification Paris Ouest  
  
2ème brigade de vérification Paris Sud  
5ème brigade de vérification Paris Sud  
6ème brigade de vérification Paris Sud  
7ème brigade de vérification Paris Sud

AYACHE Eric  
FRANCOIS Nathalie  
BERTHIER Lucile  
FAVRE Bernard  
ROSSI Frédérique  
TARIDEC Gilles  
FAVRE Annie  
BUFFIERE Christine

MORGAND Jean-Michel, p.i  
MORGAND Jean-Michel  
MARTINI Isabelle  
**LANGÉ Christian**  
BERGER Carmen  
LOUBIERE Annick  
TESTEVIDE Eliane  
LAGRENÉ Denis  
DUBOIS Frédéric  
MARTICHON Brigitte  
**STAROSTA Géraldine**  
BONNET Dominique  
HOURY Isabelle  
CANTARELL Corinne  
RAY Laure  
DEPROST Sylvain  
SANANIKONE Ratsamy  
FAIJEAN Philippe  
ADAMOU-MBAZOA Cécile  
VOCHELET Alain

### **Brigades Patrimoniales**

Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 1  
Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 2  
Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 3  
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 1  
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 2  
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 3  
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 4  
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 5

### **Pôles Contrôle Expertise**

Pôle contrôle expertise Paris 1er  
Pôle contrôle expertise Paris 2ème  
Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème  
**Pôle contrôle expertise Paris 5/13/14**  
**Pôle contrôle expertise Paris 6/7**  
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Champs-Élysées Europe Haussmann  
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome  
Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche  
Pôle contrôle expertise Paris 9ème  
Pôle contrôle expertise Paris 10ème  
Pôle contrôle expertise Paris 11ème  
Pôle contrôle expertise Paris 12ème  
Pôle contrôle expertise Paris 15ème  
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette  
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chaillot/Porte Dauphine  
Pôle contrôle expertise Paris 17ème Ternes/Batignolles  
Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Epinettes  
Pôle contrôle expertise Paris 18ème  
Pôle contrôle expertise Paris 19ème  
Pôle contrôle expertise Paris 20ème

## Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière

VAPPEREAU Brigitte  
DUCHENE Marc  
DEFORGE Christophe  
**RETALI Christophe**  
BESNARD MANGIN Caroline  
**BALLANGER Catherine**  
LE COANT Jean-Yves  
TRESARRIEU Elisabeth  
AUDRAS Cyril  
GRAVIERE Martine  
SECONDI Martine  
BENAMA Kheira

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14ème  
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13ème  
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7ème  
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8ème  
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre  
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12ème  
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15ème  
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Auteuil  
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Muette  
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Porte Dauphine  
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 17ème  
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20ème

JALADY Isabelle

## Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)

PONS Jean-Michel  
FEO Claude, p.i  
LAGADEC Mickaël

## Pôles de Recouvrement Spécialisé

PRS - Parisien 1  
PRS - Parisien 2  
PRS DNVSF

**DIEN-GORLIER Nicole**  
**ROUSSEAU Cyril**

## Centres des Impôts Fonciers

CDIF 1  
CDIF 2

SIGNÉ

Fabienne DEGORCE

Administratrice des Finances publiques

Direction régionale et interdépartementale de  
l hébergement et du logement

75-2021-10-01-00011

Délégation de signature ANRU pour DRIHL Paris

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine modifiée ;

VU le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine modifié ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu les règlements généraux de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de renouvellement urbain, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement urbain) en vigueur et les notes d'instructions appelées en application de ces règlements ;

Vu les règlements financiers pour l'agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de renouvellement urbain, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement) en vigueur et les notes d'instruction appelées en application de ces règlements ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Marc GUILLAUME, en qualité de préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 avril 2019 portant nomination de M. Patrick GUIONNEAU, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, dans les fonctions de directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement (groupe III) de la région Ile-de-France, directeur de l'unité départementale de Paris ;

VU la décision du directeur général de l'agence nationale pour la rénovation urbaine du 17 juin 2019 portant nomination de M. Patrick GUIONNEAU dans les fonctions de délégué territorial adjoint de l'agence nationale pour la rénovation urbaine de la Région d'Île-de-France – département de Paris ;

VU l'arrêté ministériel n°ENV-0000113363 du 10 septembre 2021 portant nomination de Mme Rosaline FOUQUEREAU dans les fonctions d'adjointe au directeur de l'unité départementale de Paris ;

VU l'arrêté ministériel n° 12028982 du 17 juillet 2012 portant nomination de Mme Marie-Laure FRONTEAU dans les fonctions de Cheffe du service de l'habitat et de la rénovation urbaine ;

VU l'arrêté ministériel n°ENV-0000113726 du 06 septembre 2021 portant nomination de M. Sébastien CORNU dans les fonctions de chef du bureau du développement de l'offre du logement social et de la rénovation urbaine ;

VU l'arrêté ministériel n°ENV-0000005933 du 8 août 2019 portant nomination de Mme Cyrielle ROMANO dans les fonctions de chargée de projets ANRU.

## **ARRETE**

### **Article 1**

Délégation de signature est donnée à M. Patrick GUIONNEAU (Directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, directeur de l'unité départementale de Paris), délégué territorial adjoint de l'ANRU, pour signer :

- les documents et courriers afférents à la gestion et à l'instruction des dossiers d'opérations éligibles aux aides de l'ANRU
- les décisions attributives de subvention des programmes de rénovation urbaine du NPNRU
- les décisions d'autorisation de prêts bonifiés Action Logement du NPNRU

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire mentionné à l'article 1, délégation est donnée à :

- Mme Rosaline FOUQUEREAU (Adjointe au directeur de l'inité départementale de Paris)
- Mme Marie-Laure FRONTEAU (Cheffe du service de l'habitat et de la rénovation urbaine),
- M. Sébastien CORNU (chef du bureau du développement de l'offre du logement social et de la rénovation urbaine),
- Mme Cyrielle ROMANO (chargée de projets de rénovation urbaine),

aux fins de signer l'ensemble des actes mentionnés audit article.

### **Article 3**

Tél : 01 82 52 40 00  
Le Ponant, 5 rue Leblanc, 75015 Paris  
[www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

Cette délégation sera applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

#### **Article 4**

Le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, délégué territorial de l'ANRU, est en charge de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris.

Une copie de cet arrêté est transmise à la direction en charge des finances de l'ANRU.

Fait à Paris, le 01 octobre 2021

SIGNÉ

Marc GUILLAUME